

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 18 avril 2024 -

Etaient présents :

Mme BAHUAUD, M. CADIOU, M. LABARBE, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme TAUZIN, M. ARCELIN, Mme GROULT, M. BARROS, Mme DIRIK, M. FERNANDEZ, Mme LHERMITTE, Mme SCHALLER.

Etaient représentés :

Mme DURRANS, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. HOYAUX, Mme LAURENT, M. LE BOURDONNEC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, Mme LEBRAUD, Mme ESTEVES-LEANDRO, M. LE MAT, Mme RODRIGUEZ, Mme SAURAGNET, Mme MORGES.

Etaient invités :

Mme COMONT, Mme DIDIO, Mme DUPUY, Mme LANEAUD, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, Mme OUVRARD-ZELAYA, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 10h05.

Nombre de membre présents	13
Nombre de membres représentés	13

Mme Mellac annonce le rajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'un mail que Lionel Larré souhaite adresser à l'ensemble des étudiants.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 MARS 2024

Après prise en compte de quelques corrections, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

👉 **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 07 mars 2024.**

II/ MESSAGE D'INFORMATION PORTANT SUR L'ORGANISATION DES ÉVALUATIONS DE FIN DE SEMESTRE ET FIN D'ANNÉE

Mme Mellac indique qu'elle souhaite soumettre à approbation un additif au message que le Président va adresser à la communauté universitaire. Elle rappelle que lors des assemblés générales, les délégations d'étudiants ont demandé l'attribution d'une seule note en contrôle continu comme cela a été décidé l'année dernière durant

le blocage de l'université. Elle souligne que cette année, la situation est différente. Le Président tient à rappeler que les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances ne peuvent pas être modifiées en cours d'année. Seul le jury peut reconnaître des adaptations mineures si une UE n'a pas pu être évaluée normalement. De plus, comme les étudiants qui ont 14 semaines de cours craignent une trop forte concentration des évaluations sur la semaine de retour des vacances juste avant la session des examens terminaux, il souhaite ajouter que la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) préconise de privilégier, lorsque cela est possible, un devoir à la maison sur un temps long (10 jours maximum).

M. Cadiou exprime son désaccord avec cette décision. Il note que la situation actuelle diffère de celle de l'année dernière et que la 14^{ème} semaine a été introduite justement pour permettre des ajustements. En histoire, la majorité des évaluations se fait en distanciel, limitant ainsi la concentration des évaluations. Il considère que demander des devoirs maison sur un temps long, alors que la remise des contrôles continus est fixée au 15 mai, est contradictoire. Les reports sont des mesures qui doivent rester exceptionnelles et il fait confiance à chacun pour gérer au mieux la situation.

Mme Mellac plaide pour un équilibre permettant un retour au calme, estimant que la formulation proposée est acceptable. Chaque formation fera selon ce qui lui semble possible de faire. C'est dans la continuité de ce qui a été écrit dans le guide pédagogique.

Mme Dirik rejoint Mme Mellac, soulignant la pression des examens comme facteur de blocages. Elle rappelle que le blocage de la Maison de l'Archéologie a été voté par l'AG du 12/04/2024 car des examens y étaient organisés. Elle est favorable à la formulation proposée, notant que l'université a déjà géré plusieurs crises et que des évaluations à distance sont possibles, même si ce n'est pas l'idéal.

Mme Bahuaud craint qu'en proposant des devoirs maisons sur un temps long, les enseignants se trouvent à corriger de plus en plus de devoirs réalisés à l'aide de l'intelligence artificielle.

Mme Mellac comprend cette inquiétude, mais insiste sur la nécessité pour les étudiants de travailler intelligemment avec les outils dont ils disposent. Elle conclut que cette mesure contribuerait à réduire la pression sur la 14^{ème} semaine et à faciliter la résolution de la crise actuelle.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	16
Contre :	2
Pour :	14

☞ La CFVU émet un avis favorable au projet de message d'information portant sur l'organisation des évaluations de fin de semestre et de fin d'année que le président va communiquer aux étudiants.

III/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX RELATIVE AU MASTER MENTION ARCHÉOLOGIE, SCIENCES POUR L'ARCHÉOLOGIE, PARCOURS ARCHÉOMETRIE

Mme Mellac indique que cette convention repose sur la participation d'enseignants-chercheurs et d'intervenants de l'UBM et de l'UBx dans le master mention Archéologie, sciences pour l'archéologie, parcours Archéométrie. Cette convention n'est pas une co-accréditation mais un partenariat entre les deux établissements qui existe depuis plusieurs années. Son fonctionnement reste le même que précédemment mais elle propose un nouveau modèle de participation des enseignements qui sont réalisés par les enseignants de l'UBx sur leurs services. L'UBx s'engage à hauteur de 80 heures (HETD) sur l'ensemble des 2 années de master contre 114 heures auparavant. A ce jour, ces heures ne sont pas encore complètement définies.

M. Pichon signale une ambiguïté dans une phrase à la fin de l'article 1 : « Licences requises conseillées ».

Mme Mellac indique que cela sera modifié en « Licences conseillées ».

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ ***La CFVU émet un avis favorable pour la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Bordeaux relative au master Mention Archéologie, sciences pour l'archéologie, parcours Archéométrie.***

IV/ CONVENTIONS RELATIVES AUX CLASSES PRÉPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CLASSE D'APPROFONDISSEMENT EN ARTS PLASTIQUES ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Mme Mellac indique que ce sont des conventions de partenariat entre l'UBM et des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) - classe d'approfondissement en arts plastiques (CAAP) de trois lycées :

- Le Lycée Arsène d'Arsonval à Brive la Gaillarde
- Le Lycée René-Josué Valin à La Rochelle
- Le Lycée Evariste de Parny à La Réunion

La convention permet de favoriser la reconnaissance des parcours organisés dans les CPES CAAP des Lycées dans le cadre du dispositif LMD, et la prise en compte du cursus de ses étudiants pour une poursuite d'études universitaires. Ces étudiants ont l'obligation d'une double inscription.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ ***La CFVU émet un avis favorable aux conventions relatives aux classes préparatoires à l'Enseignement Supérieur – Classe d'approfondissement en Arts plastiques entre l'université Bordeaux Montaigne et les lycées partenaires Lycée René-Josué Valin - La Rochelle, Lycée Arsène d'Arsonval - Brive La Gaillarde et Lycée Evariste de Parny - La Réunion.***

V/ CONVENTION DOUBLE DIPLÔME DE MASTER EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÀ DEGLI SUDI DI FIRENZE

Mme Mellac indique que cette convention internationale est un renouvellement pour 5 ans permettant la délivrance d'un double diplôme de 2^{ème} cycle :

- Master mention « Urbanisme et aménagement » de l'Université Bordeaux Montaigne,
- et le Laurea Magistrale « Pianificazione e Progettazione per la sostenibilità urbana e territoriale ».

La mobilité des cinq étudiants sélectionnés dans chaque université s'effectuera lors de leur 1^{ère} année de master.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

☞ La CFVU émet un avis favorable au renouvellement du double-diplôme de Master en Urbanisme et Aménagement entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Università degli Studi di Firenze.

VI/ CONVENTION DOUBLE DIPLÔME DE LICENCE EN LANGUES ÉTRANGERES APPLIQUÉES – ANGLAIS ITALIEN ENTRE L'UBM ET L'ALAM MATER STUDIORUM – UNIVERITÀ DI BOLOGNA

Mme Mellac souligne l'importance de ces conventions internationales qui sont favorables aux étudiants et qui favorisent la mobilité et les coopérations pédagogiques et scientifiques.

Mme Didio présente cette nouvelle convention internationale de 1^{er} cycle pour la délivrance d'un double diplôme en LEA anglais-italien :

- Licence en Langues Etrangères Appliquées - Anglais Italien de l'Université Bordeaux Montaigne,
- Laurea in Lingue e Letterature straniere de l'Université de Bologne

Quatre étudiants de chaque université partiront en mobilité au cours de la 3^{ème} année de licence.

M. Valat précise que la principale difficulté dans la mise en place de cette convention a résidé dans les différences de fonctionnement entre les licences de l'UBM et de l'université de Bologne. Non seulement le mode d'acquisition des crédits diffère entre les deux établissements, mais le système de compensation n'existe pas en Italie. L'objectif a été de permettre aux étudiants de valider en parallèle le diplôme français et le diplôme italien. Puis, il fait remarquer qu'il est fait mention dans cette convention d'un justificatif de compétence linguistique délivré par UBM et souhaiterait savoir s'il s'agit du Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) ou de la certification Altissia.

Mme Didio répond que la sélection des étudiants se fait à la fin de 1^{ère} année. Elle souligne qu'il existe une confiance mutuelle entre les deux établissements pour garantir que les étudiants sélectionnés possèdent le niveau de compétence linguistique requis.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

☞ La CFVU émet un avis favorable pour la convention de double-diplôme de Licence en Langues Etrangères Appliquées – Anglais Italien entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Alma Mater Studiorum – Università di Bologna.

VII/ OUVERTURE DE LA 3^{ÈME} ANNÉE DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE GREC ANCIEN

Mme Mellac explique que ce DU de Grec ressemble au DU de latin qui s'appuie sur la licence de lettres classiques. Il est proposé en présentiel ou en formation à distance (FAD).

Mme Laneaud ajoute que le DU ne comporte actuellement que deux années alors que le DU de Latin est organisé en trois ans. La section classique du département des Lettres souhaite donc l'ouverture d'une 3^{ème} année pour permettre aux étudiants de finir leur apprentissage. Les heures sont mutualisées avec les cours de Langue et

de Littérature grecques de la licence de Lettres classiques prévus dans la maquette. Une 3^{ème} année ne représenterait donc aucun surcoût en termes de volume horaire.

Mme Mellac ajoute que ce DU Grec ancien est au tarif plancher de 170€ auquel il faut rajouter 350€ si la FAD est choisie (tarifs 2023/2024), ce qui couvre le travail administratif des inscriptions. La mutualisation avec la licence Lettres classiques permet d'avoir des promotions un peu plus importantes.

M. Pichon demande s'il y a des capacités d'accueil.

Mme Mellac répond qu'aucune capacité d'accueil n'a été mentionnée car les effectifs représentent actuellement qu'une dizaine d'étudiants en tout. Mais elle est favorable au rajout d'une capacité à 20.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ ***La CFVU émet un avis favorable à l'ouverture de la 3^{ème} année du Diplôme universitaire de Grec à la rentrée 2024/2025.***

VIII/ SUBVENTION DE L'UFR HUMANITÉS POUR PROJETS ASSOCIATIFS

Mme Mellac souligne une nouvelle fois que le processus d'attribution des subventions aux associations et aux UFRs manque de clarté. Elle annonce qu'un travail est prévu pour examiner et clarifier tous les circuits pour l'attribution des subventions.

- **Subvention à l'association des Sciences Archéologiques (ASA) pour la prise en charge de mobilités pour conférence à but pédagogique.**

Mme Mellac indique que cette subvention de 540€ a pour objet la prise en charge des frais de déplacements des conférenciers extérieurs à Bordeaux. Elle trouve le projet intéressant mais souligne la confusion dans l'attribution de subventions puisqu'ici une association demande une subvention pour financer des déplacements de conférenciers pour un projet pédagogique, voire de recherche.

M. Valat fait remarquer l'absence de date d'approbation par l'UFR de cette subvention. Il faudra revoir le formulaire pour que cela ne soit plus oublié à l'avenir.

Mme Dirik signale que cette demande de subvention n'a pas été présentée en conseil d'UFR.

Mme Mellac dit qu'elle ne s'opposera pas à l'attribution de cette subvention par l'UFR mais rappelle la nécessité de présenter les documents en conseil d'UFR avant de les présenter à la CFVU.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ ***La CFVU émet un avis favorable à l'attribution de subvention à l'association des Sciences Archéologiques (ASA) pour la prise en charge de mobilités pour conférence à but pédagogique.***

- **Subvention à l'association des Lettres classiques pour promouvoir la culture antique et la littérature.**

Mme Mellac explique que la demande de subvention est de 820,98€ pour l'organisation de la saison 2023/2024 de la Conf'Étu par l'association de Lettres classiques. Ce projet est déjà passé en CVIE et la subvention a été versée à L'UFR Humanités. Il s'agit là de permettre le reversement à l'association par l'UFR.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

☞ La CFVU émet un avis favorable à l'attribution de subvention à l'association des Lettres classiques pour promouvoir la culture antique et la littérature.

IX/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Mme Mellac indique que cette réforme n'est pas encore officielle mais souhaite faire un point et proposer éventuellement une motion si la CFVU le juge opportun, sachant qu'il y a déjà des motions qui ont été déposées par les INSPE individuellement, l'ensemble des INSPE, le CNU et des universités.

La réforme de la formation des professeurs du primaire et du secondaire a été annoncée par le Président de la République mais sans descriptif officiel de la façon dont elle va se tenir. L'idée est d'avoir plus rapidement des enseignants devant les élèves avec une formation en cinq ans et non plus en six. Ils seront recrutés sous le statut de la fonction publique dès le master avec des stages d'observation, puis de pratique sur le terrain. Il y a aura une reprise en main de la formation des maîtres et des enseignants du secondaire par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR).

Le programme, en particulier pour les enseignants du premier degré, sera un programme national tant au niveau licence que master avec mise en place de licences spécifiques, les licences professorat des écoles (LPPE) (une par académie). A l'issue de ces licences les étudiants passeront un concours allégé s'ils ont réussi des tests qui leur seront proposés en L1 et L2. Ils devraient occuper 80% des places des masters du professorat des écoles. Les 20% restants seront des étudiants issus d'autres licences avec des modules de préparation au concours. On ne sait pas comment cela va être décidé, ni qui va porter ces licences mais cela est prévu pour la rentrée 2025/2026 sans aucun moyen supplémentaire. Pour l'académie de Bordeaux il faudrait créer 500 places dans ces LPPE. Elles seront très certainement sous la tutelle de l'INSPE. L'UBx aura donc une forte pression mais on ne sait pas si l'UBM devra y participer. Pour l'instant la participation de l'UBM à la formation des maîtres est d'avoir des UE dans nos licences qui facilitent l'entrée dans le master du 1^{er} degré.

M. Valat dit que puisque le programme sera national, il suppose que les établissements seront automatiquement accrédités avec un processus d'accréditation très écourté. D'autre part il s'inquiète du délai puisque ces licences devront être présentement dans Parcoursup dès la fin de l'année 2024.

Mme Mellac répond qu'il faudra en effet approuver ces ouvertures en novembre 2024 pour une ouverture en 2025/2026. Elle fait remarquer que ces licences respectent peu de choses des obligations de l'arrêté licence. De plus, elles vont vider certaines de nos licences comme « Culture humaniste et scientifique » et « Sciences du langage » dans lesquelles beaucoup d'étudiants s'inscrivent pour préparer l'entrée dans le master.

Pour le second degré, qui concerne plus directement l'université, elle indique que la réforme prévoit la mise en place de modules spécifiques de 30 ECTS en licence 2 et en licence 3 au sein des licences disciplinaires classiques. Ces modules auront pour objectif de préparer les étudiants au concours qui se tiendra à la fin de la troisième année de licence, leur permettant ainsi d'intégrer le master de l'ESPE. Cela va complètement désorganiser nos licences. Les programmes devraient être publiés au mois de mai et seront recentrés sur les savoirs et savoir êtres. De nouveaux masters (ancien MEEF) seront créés. Ils seront toujours mis en œuvre par les INSPE et les universités. Leurs maquettes seront structurées comme les masters du 1^{er} degré. Ces masters seront vidés du contenu du disciplinaire (37,5% uniquement en M1 et 30% en M2) et le temps passé devant les élèves sera augmenté.

Elle insiste sur le caractère insoutenable du calendrier. Il faudrait, dès septembre 2024, créer 30 ECTS en L3 pour permettre aux étudiants de passer le concours de fin de L3 pour rentrer dans le master du second degré. Nos maquettes devraient être revues pour la rentrée. Pour l'instant les universités attendent

M. Cadiou fait remarquer que cette réforme risque de déstabiliser principalement les formations préparant aux concours. Il craint également que cela réduise la capacité de ces licences à offrir des perspectives autres que celles du concours de l'enseignement, posant ainsi un problème d'attractivité pour ces filières. La diversité des profils des étudiants au sein de ces licences pourrait également s'appauvrir.

Mme Mellac dénonce une liste importante de problèmes posés par cette réforme non concertée. Elle indique que les étudiants qui ont acceptés une mobilité pour l'année universitaire prochaine, ne pourront pas passer le concours à la fin de la L3 puisqu'ils n'y auront pas été préparés. Ils ne pourront plus rentrer dans le MEEF 1 puisqu'il celui-ci est amené à disparaître l'année d'après.

Mme Dirik demande ce qu'il adviendrait des étudiants ayant déjà un master et étant en préparation concours cette année qui n'obtiendraient pas le concours.

Mme Mellac répond qu'en 2025 et en 2026, il y aura les 2 concours ; l'un en fin de licence et l'autre en fin de master. Elle soumet un texte pour motion de l'UBM contre cette réforme.

La motion est à retrouver sur l'espace bureau virtuel de la CFVU 2020-2024.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➤ ***La CFVU émet un avis favorable à la motion contre la réforme de la formation des enseignants.***

X/ ETAT DES CANDIDATURES POUR L'ADMISSION EN LICENCES ET MASTERS

➤ **Candidatures en licences**

Mme Dupuy rappelle le calendrier de la campagne Parcoursup 2024 :

- Le 03 avril 2024 : fin de la phase de confirmation des vœux par les candidats.
- Actuellement, phase de classement des candidatures par les équipes pédagogiques.
- Le 21 mai 2024 au plus tard : saisies des classements dans Parcoursup.
- Le 30 mai 2024 début de la phase principale d'admission.

Elle présente les taux de candidatures en licence et DU Paréo :

- 34 218 vœux, soit une baisse de 5% par rapport à l'année dernière.
- Ces vœux représentent 6,2 fois nos capacités d'accueil.
- 30 221 vœux confirmés, soit une baisse moindre de 2% par rapport à l'année dernière.
- Confirmations des vœux le plus en hausses : en L1 LLCER Allemand (mais avec toujours moins de candidats que de places), en L1 Lettres FAD et L1 Histoire et cultures des mondes anciens.
- Confirmations des vœux le plus en baisses : DU Paréo et L1 Info com Allemand.

Elle fait, une comparaison par formation entre 2024 et 2023 du nombre de vœux confirmés et du taux de pression (vœux confirmés sur la capacité d'accueil) et indique le taux de remplissage 2023 (nombre d'admis sur la capacité d'accueil).

Elle donne le nombre de candidature en BUT :

- 8 770 vœux, soit une baisse de 22% par rapport à l'année dernière.

- 5 844 vœux confirmés, soit une baisse de 13% par rapport à l'année dernière.

Le document de présentation est à retrouver sur l'espace bureau virtuel de la CFVU 2020-2024.

M. Pichon signale une erreur dans la capacité d'accueil mentionnée sur le document pour le BUT Animation sociale et socioculturelle et le BUT Villes et territoires durables.

M. Arcelin demande si, à l'avenir, il serait possible de rajouter comme indicateur le nombre d'inscrits de l'année précédente.

Mme Mellac y répond favorablement.

➤ **Candidatures en masters**

M. Valat rappelle que cette année, une procédure complémentaire a été instaurée dans Mon Master.

Il explique que, selon le bilan de l'année dernière, la plateforme a créé un effet « mirage », avec certes un nombre beaucoup plus élevé de candidatures mais accompagné d'un évaporation toute aussi importante des candidatures. Cela a mis en difficulté toutes les formations qui n'avaient pas classé suffisamment de dossiers et qui se sont retrouvées avec un nombre d'inscription insuffisant. Il préconise donc aux formations d'aller plus loin dans les listes complémentaires dès la phase principale.

Il présente le taux de candidatures dans les différents masters en faisant le focus sur les formations qui sont en fortes progressions ainsi que sur les formations qui avaient rencontré des difficultés l'année dernière et qui ont fait l'objet d'échanges dans le cadre des dialogues offre de formation. Il attire l'attention sur le master en épistémologie qui n'a pas ouvert l'année dernière et dont le taux de pression est peu élevé et dont le nombre de candidature confirmé a diminué.

Mme Mellac rappelle qu'à l'UBM les formations en masters sont à petit effectifs (15 étudiants). Cela devra peut-être évoluer à l'avenir.

M. Arcelin demande si dans le nombre d'inscrits en master il serait possible de distinguer le nombre effectif venant de la plateforme Mon Master (hors recours, VAP, redoublement...) pour voir l'efficacité de la plateforme, puisque l'année dernière il y a eu énormément de recours.

M. Valat indique que, grâce à la procédure complémentaire, le nombre de recours devrait diminuer. Cependant, il souligne la nécessité de rester vigilant quant aux méthodes de recrutement des équipes pédagogiques.

XI/ SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LES FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

Mme Ouvrad-Zelaya indique que la commission FSDIE aide aux projets se réunit trois fois par an ; en novembre, mars et juin. Celle de mars étudie les demandes de subvention déposées à la fois par les associations étudiantes domiciliées à l'UBM (3 demandes) et l'ensemble des associations étudiantes du site bordelais (9 demandes). En dehors de l'association Feel'in dont la subvention a été revue à la baisse, l'ensemble des subventions demandées ont été attribuées.

Elle constate sur les deux dernières années une baisse des demandes de subvention. Il a donc été proposé aux associations étudiantes et à la commission de la vie étudiante (CViE) d'ouvrir maintenant les trois commissions à l'ensemble des associations étudiantes. Elle précise que les critères d'attribution de subvention des associations étudiantes non domiciliées sur UBM permet de bénéficier à notre communauté en venant animer notre campus.

C'est avec une réelle plus-value pour nos étudiants et le campus. Cela répond également à une demande de l'ensemble des financeurs des initiatives étudiantes de porter des projets plus transversaux. L'ouverture de cette commission à l'ensemble des associations étudiantes sera effective à compter de juin 2024.

Mme Mellac profite de la présence de Mme Ouvrad-Zelaya pour lui demander la raison pour laquelle des composantes demandent parfois à la CFVU de valider le transfert de subvention CVEC à des associations.

Mme Ouvrad-Zelaya répond que la CViE a, en plus de l'appel à projets pour les associations étudiantes, créé un appel à projets destiné aux services et composantes de l'université pour améliorer la vie de campus. La subvention est attribuée aux composantes et services, qui doivent engager les dépenses. Parfois, l'association doit avancer les fonds car le versement de la subvention CVEC aux composantes arrive avec un décalage avec le début du projet. Dans ce cas, il s'agit d'un réajustement comptable, et la CFVU n'a pas besoin de valider l'attribution de cette subvention à l'association, celle-ci ayant déjà été validée par la CVEC en amont.

Mme Mellac remercie l'assemblée d'avoir participé aux travaux de la CFVU pendant ces quatre ans.

La séance est levée à 12h35.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRÉ